

CONDITIONS GENERALES DE VENTE POUR LES FORMATIONS :

Définitions

La terminologie utilisée dans nos documents est la suivante :

Prestations en présentiel : toute action menée en présence d'une ou plusieurs personnes en respect des conditions de sécurité en vigueur à la date de la prestation

Prestations en distanciel : toute action menée soit en présence de participants en vidéoconférence, soit à travers des plateformes collaboratives offrant des services de diffusion vidéo ou de partage documentaire. Elles sont planifiées par séance demi-journée avec des temps de connexion de maximum 2 heures.

Assistance à distance : Temps de travail des consultants E-Labor pour l'analyse et ou la validation de documents, la préparation des actions présentes, le support pour les questions du client, la réalisation de documents pour le client. Cette assistance est réalisée sous un délai de 1 à 5 jours à partir de l'accusé réception de la demande part le consultant d'E-Labor Conseil.

Assistance technique : déploiement d'outil techniques et assistance à leur utilisation (exemple : ouverture espace collaboratif dans TEAMS, participation à des scénarii ou à des QUIZZ ...). L'assistance technique ne prend pas en charge la réalisation des documents qui relève de l'assistance à distance.

Client : désigne l'organisation pour laquelle la prestation est réalisée.

Bénéficiaire : désigne les personnes participant directement aux prestations

Donneur d'ordre : désigne la personne signataire et engageant l'organisation cliente sur l'offre commerciale d'E-Labor Conseil, en respect des conditions générales de vente.

Financier : organisme tiers pouvant participer partiellement ou totalement au financement de la prestation. Le donneur d'ordre reste cependant responsable à 100% du paiement des prestations à E-Labor Conseil.

Opérations collectives : désigne une prestation concernant plusieurs organisations bénéficiaires (clients), sa responsabilité est portée par un donneur d'ordre unique. Le prix peut être dépendant du nombre de participants et peut engager ceux-ci sur la totalité du remboursement d'une prestation en cas d'absence ou de désistement. (Conformément aux conditions spécifiques fournies à la commande, soit à travers un bulletin d'inscription, soit dans le cadre du règlement de participation à la prestation).

Règlement intérieur : document remis aux participants préalablement à la prestation par l'intermédiaire du client. Il définit les exigences qui doivent être respectées par les participants, le non-respect engage le client pour la gestion de la discipline et le paiement des prestations en cas d'exclusion des bénéficiaires.

Offre : désigne le document décrivant la prestation proposée par E-Labor Conseil, et devenant contractuelle à la signature par le donneur d'ordre.

Prestation : désigne toute action facturable réalisée par E-Labor Conseil.

Objet :

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les prestations réalisées par la SAS E-LABOR CONSEIL et prévalent à tout document client. La signature de l'offre d'E-Labor Conseil, valide l'acceptation des présentes conditions générales de vente par le client.

Protection des données à caractère personnel (RGPD)

E-LABOR CONSEIL est engagé dans une démarche de protection des données personnelles qu'il traite pour ses besoins d'activité. A ce titre, E-LABOR CONSEIL s'engage à respecter le Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD ») et la loi Informatique et Libertés modifiée.

Les données transmises à E-Labor Conseil sont transmises aux consultants d'E-Labor Conseil en charge du client. Elles sont conservées tout au long du projet puis pour une durée maximale de 10 ans après le projet afin de pouvoir répondre aux demandes éventuelles que le client ferait dans cette période. Pour toute information ou exercice de vos droits Informatique et Libertés sur les traitements de données personnelles gérés par E-LABOR CONSEIL, vous pouvez contacter E-LABOR CONSEIL :

- par email à contact@e-labor.fr
- ou par courrier (avec preuve de votre pièce d'identité en cas d'exercice de vos droits) à l'adresse suivante E-LABOR CONSEIL – 1 rue de Vanves – 92100 Boulogne-Billancourt – France

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatiques et Libertés ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation en ligne auprès de la CNIL ou par courrier postal.

Frais annexes :

Les tarifs indiqués sont hors frais de déplacement, d'hébergement, de restauration, de reproduction et de fourniture d'espace de formation (dans le cas de location d'un espace de formation) ou d'équipement, et sont facturés en plus des prestations d'E-Labor Conseil.

Les déplacements sur Paris sont inclus dans le prix sous réserve de fournir une place de parking pour les intervenants. Les déplacements inférieurs à 3 heures et dans la mesure de la proximité d'une gare TGV et d'horaires aller-retour permettant de réaliser une journée de travail, sont facturés sur la base du billet de train première classe. Dans les autres cas, les déplacements se font soit par avion soit en comptant 0,5 jour supplémentaire pour le déplacement. L'hébergement se fait sur la base d'hôtels 4 étoiles (équivalent Novotel).

Dans le cas où des supports seraient produits et où il serait nécessaire de réaliser des copies, E-Labor Conseil fournira au client les supports au format numérique PDF.

Informations à nous fournir :

Lieu et date des actions ;

Nombre et profil des participants à chaque action ;

Organisme à facturer ;

Autres informations complémentaires.

Le numéro de TVA INTRACOMMUNAUTAIRE (à renseigner au niveau de la signature d'approbation de la proposition)

Planification des prestations

D'une façon générale le projet est planifié au fur et à mesure de la réalisation du contrat, avec un délai de prévenance de 45 jours avant la date d'exécution de la prestation.

Toute planification au fil de l'eau correspondant aux conditions précisées dans la proposition commerciale, doit faire l'objet d'une confirmation par e-mail auprès de contact@e-labor.fr et d'une confirmation par E-Labor Conseil.

Toute modification de date devra faire l'objet d'un accord écrit de la part d'E-Labor Conseil. En cas de décalage de prestation hors délais, les conditions indiquées au paragraphe « conditions d'annulation » seront appliquées.

Commandes complémentaires

Dans le cas de proposition pour un projet dont la durée en jour ne peut être défini au début du projet, et donc indiquant uniquement un cout de prestation, toute demande d'intervention devra faire l'objet d'une commande écrite, soumise à ces présentes conditions générales de vente.

Confidentialité et propriété intellectuelle

E-Labor Conseil s'engage à maintenir la confidentialité sur l'ensemble des informations recueillies au cours des prestations, ainsi qu'à ne divulguer sous aucun prétexte les documents confiés.

Pour mémoire : L'utilisation des documents utilisés par E-Labor Conseil est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957 : "*toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause est illicite*". L'article 41 de la même loi n'autorise que les "*copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective*" et "*les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source*".

Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du code pénal.

Le client s'engage en son nom et celui de ses collaborateurs ou de tout intervenant avec lequel il serait lié par contrat à respecter la propriété intellectuelle et à utiliser les supports et outils fournis en conformité avec les règles d'usage et en particulier à ne pas les diffuser à l'extérieur sauf autorisation de la part d'E-Labor Conseil pour ceux qui sont sa propriété.

E-Labor Conseil ne pourra en aucun cas être déclarée responsable d'un préjudice financier, commercial ou d'une autre nature, causé directement ou indirectement par les prestations fournies.

Validité de l'offre

Le délai d'intervention et la composition de l'équipe qui initiera le projet sont donnés sous réserve d'une commande confirmée sous 1 mois suivant la date de la proposition. La proposition financière est ferme et définitive sous réserve de toute modification économique ou monétaire du pays d'exécution

Contractualisation

Le retour de la proposition signée par l'entreprise vaut commande et acceptation de nos conditions générales de vente et de l'ensemble des documents complémentaire joints

Accessibilité aux prestations

Il appartient au client, au plus tard au moment de l'inscription, d'informer E-Labor Conseil de la participation de personne en situation de handicap, ainsi que sur les dispositions qu'il a mis en œuvre et des besoins d'adaptation éventuels afin de favoriser la participation à la prestation. E-Labor pourra fournir une liste de partenaires spécialisés dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap si besoin. Les coûts supplémentaires et l'adaptation éventuelle de la prestation, devront faire l'objet d'un devis complémentaire.

Prix et révision de prix de la commande

Nos prix sont établis hors taxes, Tout changement de condition d'application de la TVA entraînera automatiquement le réajustement des prix TTC.

Le prix sera maintenu pendant toute la durée du contrat dans une limite de temps qui ne devra pas excéder 18 mois.

Sauf mention contraire explicite, les prix ne comprennent pas les coûts générés par l'usage éventuel d'une carte de paiement, d'une plateforme d'e-procurement, et des frais annexes (voir paragraphe « Frais annexes »)

Les prix E-Labor Conseil ne comprennent pas les abonnements éventuels ou les équipements nécessaires pour les prestations sur les plateformes collaboratives. Dans la mesure du possible, E-Labor Conseil privilégiera les outils gratuits pour le client.

Les prix sont indiqués pour une durée d'une journée, en cas de prestation en visioconférence, les réunions étant planifiées sur une durée maximum de deux heures, elles seront facturées soit par demi-journée soit par journée réalisée. Durée d'une journée : 7 heures. Le montant minimum de facturation pour les prestations à distance initiée est d'une demi-journée

Obligations pour la formation :

Le client s'engage à diffuser le règlement intérieur de la formation ainsi que le contenu de la formation intégrés dans l'offre de prestation, à tous les futurs stagiaires.

Conditions d'annulation

La contractualisation sur le projet n'engage pas les parties sur sa réalisation en totalité. Les parties peuvent à tout moment faire le constat de l'impossibilité à poursuivre le projet dans les conditions permettant de satisfaire les objectifs fixés. Dans ce cas, aucune indemnité ne sera due, de quelque sorte que ce soit par les parties, seules les prestations déjà réalisées restent dues.

Les commandes s'effectuent donc par écrit (mail), au fur et à mesure des besoins du client sur la base des journées prévues dans le projet, avec accord d'E-Labor Conseil.

En cas d'annulation de la prestation, du fait du client, après commande, celui-ci sera redevable d'une indemnité faisant l'objet d'une facture simple et calculée de la façon suivante :

Annulation plus de 30 Jours avant l'intervention : 10% de la commande

Annulation de 15 à 30 Jours avant l'intervention : 50% de la commande

Annulation de 15 à 10 Jours avant l'intervention : 90% de la commande

Annulation moins de 10 jours, 100 % de la commande

Toute journée commencée est entièrement due à E-Labor Conseil, ainsi que les frais de déplacement et d'hébergement si la prestation se déroule hors Ile de France.

En cas de force majeure E-Labor Conseil ne pourra être tenu responsable de l'annulation de ses prestations.

Toute autre forme d'annulation, fera l'objet d'une information auprès du client en vue de trouver un accord pour la replanification de la prestation aux conditions de l'offre en vigueur.

Conditions de règlement

Tout projet fait l'objet de l'émission d'une facture d'acompte équivalente à 10 % du montant du projet et au minimum égale à un jour de prestation.

Sauf accord contraire préalable, E-Labor Conseil facture directement l'organisme bénéficiaire et le client fait son affaire de toutes les relations avec un organisme tiers de financement des actions prévues au titre du projet.

Les factures d'E-Labor Conseil sont établies à la date de l'intervention et sont payables comptant à réception de facture et sans escompte.

Dans le cadre d'un projet, les 10 % d'acompte viennent en déduction de la dernière facture.

En cas de retard de paiement, E-Labor Conseil appliquera de plein droit et sans qu'une mise en demeure soit nécessaire une pénalité de retard d'une fois et demie le taux légal (loi 92-1442 du 31/12/92) sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette. Par ailleurs, conformément aux articles L441-6 c.com et D -5 c. com., tout retard de paiement entraîne de plein droit et sans qu'un rappel ne soit nécessaire, outre les intérêts indiqués ci-dessus, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € par facture.

Spécificité pour les prestations de formation

La facturation de pénalités ou d'indemnités d'annulation ne peut être affecté à un budget formation

La réussite d'une prestation dépend bien entendu de l'action de formation mais également des conditions de mise en œuvre qui sont soit du ressort du participant soit de l'entreprise ou des deux parties. Cette information est inscrite dans l'offre et les contenus de formation « Conditions de réussite »

Résolution des litiges et réclamations

À tout moment, le client ou le bénéficiaire peut faire part à E-Labor Conseil de toute insatisfaction ou non-conformité qu'il aurait relevé. Pour cela il peut le faire soit directement à partir du formulaire mis à sa disposition dans l'espace collaboratif qui lui est dédié, soit en adressant un mail à contact@e-labor.fr.

E-Labor Conseil ne pourra en aucun cas être déclarée responsable d'un préjudice financier, commercial ou d'une autre nature, causé directement ou indirectement par les prestations et supports fournis.

En cas de contestation de quelque nature que ce soit, il est expressément convenu que les tribunaux de Paris sont les seuls compétents.

NOTE Handicap

E-labor aménage ses formations pour les personnes en situation d'Handicap.

La formation aménagée : un droit pour les personnes handicapées

Toute personne en situation de handicap peut solliciter l'aménagement de la formation suivie, pour compenser son handicap, s'il fragilise le suivi de sa formation. (Cf. article 5211-2 et suivants du Code du travail).

E-Labor pour ses formations à distance utilise Teams qui possède sa propre solution de traduction instantanée pour les sourds et est adapté au système vocal pour les mal-voyants et cela permet au stagiaire de rester dans son environnement qui permet de gérer au mieux le handicap de chacun.

Pour les formations en présentiel, E-labor travaille en partenariat avec l'EFPP situé au 24 rue Louis Armand Paris 15 qui est en conformité et spécialisé pour réceptionner les personnes en situation d'handicap et notamment pour les personnes malentendues avec l'installations spécifiques pour chaque salle et la mise à disposition d'interprète en langage des signes.

Pour répondre aux mieux à l'ensemble des besoins, E-Labor travaille en partenariat avec l'EFPP et notamment avec son référent handicap afin de bénéficier des ressources et des de cette école.

Pour nos formations qui sont autour de logiciels métiers Microsoft, MS Project/Power BI se sont des outils qui peuvent répondre nativement à plusieurs handicaps comme des systèmes « dictaphone » pour des handicaps moteur, systèmes de traduction automatique pour la dyslexie



Aucun surcoût de salle n'est imputé au client pour une réservation de salle pour des personnes en situation d'handicap afin de ne pas faire aucune discrimination.